Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-215301300-20230515-S520-CRV-1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/05/2023
Mis en ligne le 22 mai 2023

LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° CRV - 1 - SÉANCE N° 520 DU 15 MAI 2023

LAVAL - TERRE DE JEUX ET DE CULTURES POUR TOUS

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mai 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents
Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchard, Camille Pétron, Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 41), Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Samia Soultani, Gwendoline Galou, Vincent d'Agostino, James Charbonnier, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés
Patrice Morin a donné pouvoir à Antoine Caplan, Christine Droguet a donné pouvoir à Céline Loiseau, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul et Didier Pillon a donné pouvoir à Henri Renié.

Étaient excusés
Nadège Davoust et Paul Le Gal-Huaumé, conseillers municipaux.

Georges Hoyaux et Samia Soultani sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 17 mai 2023

N° S520 - CRV - 1

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 15 MAI 2023

LAVAL - TERRE DE JEUX ET DE CULTURES POUR TOUS

Rapporteurs : Bruno Fléchard / Céline Loiseau

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la démarche entreprise par l'État et ses partenaires institutionnels autour du projet "Olympiades culturelles - Paris 2024",

Considérant que la ville de Laval souhaite, dans le cadre de sa programmation culturelle et sportive annuelle, favoriser l'accès de tous et notamment des publics les plus éloignés des pratiques à la culture et au sport,

Que, dans ce cadre, elle souhaite s'associer aux démarches entreprises autour de l'opération « Olympiades culturelles - Paris 2024 »,

Que la mise en place d'actions fortes sous l'intitulé « Laval - Terre de jeux et de cultures pour tous » présente, pour ce faire, un intérêt certain,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le principe d'actions fortes et partenariales entre services culturels de la ville de Laval et structures sportives, dans le cadre des Olympiades culturelles, sous l'intitulé « Laval - terre de jeux et de cultures pour tous » est validé.

Article 2
Le maire est autorisé à solliciter, auprès de ses partenaires publics et privés, les aides et subventions les plus larges possibles pour la réalisation de cette action.

Article 3
Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault